



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
REPUBLICQUE DU BENIN

01 BP 3502 - 01 BP 3621  
Cotonou  
Tél. : + 229 21 31 51 23  
fnec\_mcvdd@cadredevie.bj



**FONDS NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT**

01BP 3621 - Cotonou 21-32-59-16 info@fnec-benin.org

## COMMUNIQUE DE L'APPEL A PROJETS 2020 du FNEC

Le Fonds National pour l'Environnement et le Climat, lance l'appel à projets édition 2020 :

### **PEUVENT SOUMISSIONNER**

- ✓ les structures du secteur public intervenant dans les secteurs de l'environnement et des changements climatiques ;
- ✓ les collectivités territoriales décentralisées et intercommunalités ;
- ✓ les Organisations de la Société Civile (OSC) nationales ou internationales œuvrant dans les secteurs de l'environnement et des changements climatiques (ONG, Fondations, Associations de Développement, etc.);
- ✓ les Universités publiques ou privées (centres, instituts et laboratoires de recherche en environnement et changements climatiques);
- ✓ les associations des médias (presse écrite, médias publics et privés, les confédérations etc.).

### **SERONT ELIGIBLES AU FINANCEMENT DU FNEC AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

Les projets soumis dans les domaines prioritaires ci-dessous :

- ✓ **Environnement** (*gestion des pollutions, eau-assainissement-santé, développement urbains et écotourisme*) ;
- ✓ **Adaptation aux changements climatiques** (*ressources en eaux, agriculture et sécurité alimentaire, forestier et agroforesterie*)
- ✓ **Atténuation des changements climatiques** (*énergie, agriculture*) ;
- ✓ **Infrastructures et constructions bioclimatiques** ;
- ✓ **Renforcement des capacités institutionnelles** (*amélioration de l'expertise locale et de l'information sur les changements climatiques, planification et systèmes d'alerte*).

Dans le cadre du présent appel à projets, seul le guichet subvention non remboursable est ouvert. Il est composé de quatre sous guichets à savoir :

- **Sous-Guichet n°1** : les projets dont le montant de financement est compris entre dix millions (10.000.000) de FCFA et vingt millions (20.000.000) FCFA seront subventionnés à 100% par le FNEC ;

- **Sous-Guichet n° 2** : les projets dont le coût de financement est compris entre vingt millions un (20.000.001) FCFA et cinquante millions (50.000.000) FCFA, auront droit à une subvention de 95% au maximum, les 5% restants seront apportés par le promoteur ;
- **Sous-Guichet n° 3** : les projets dont le montant de financement est compris entre cinquante millions un (50.000.001) FCFA et cent millions (100.000.000), la subvention accordée par le FNEC est de 90%, les 10% restants seront recherchés par le promoteur ;
- **Sous-Guichet n° 4** : les projets dont le coût de financement est compris entre cent millions un (100.000.001) FCFA et deux cents millions (200.000.000) de FCFA. Dans ce cas l'apport du FNEC n'excède guère les 80%, le reste soit les 20% devront être apportés par le promoteur.

#### 👉 DOSSIER DE SOUMISSION

Tous les documents doivent respecter les modèles exigés par le FNEC. Les détails des dossiers administratif et technique ainsi que les modèles types sont en téléchargement libre sur le site internet du FNEC <https://www.fnec-benin.org/appele-a-projet.php>.

#### 👉 DEPÔT DE DOSSIER ET DELAI DE SOUMISSION

En application des gestes barrières du COVID-19 recommandés par le gouvernement, le dépôt de dossier **uniquement en version électronique et en un seul exemplaire est privilégié**. Ce dépôt numérique de dossiers est fait sur le site internet du FNEC via le lien [www.fnec-benin.org/projets-soumission.php](http://www.fnec-benin.org/projets-soumission.php) au plus tard **vendredi 29 mai 2020 à 18 h 30 minutes**, délai de rigueur.

Toutefois, pour des difficultés d'accès à internet, les promoteurs peuvent **exceptionnellement** faire un dépôt papier de dossiers en trois exemplaires (**un original et deux copies**) et une version électronique format PDF sur clé USB. La réception de ces dossiers papiers est assurée par le Secrétariat du FNEC ou les Secrétariats des Directions Départementales du Cadre de Vie et du Développement Durable.

Pour tous renseignements complémentaires, appeler le numéro 21 32 59 16 ou 97 57 88 67 les jours et heures ouvrables ou se rapprocher du secrétariat du FNEC ou des Secrétariats Administratifs des Directions Départementales du Cadre de Vie et du Développement Durable.

Signé,

Le Directeur Général du FNEC,

Dr. Appolinaire D. GNANVI

